

**EPCI DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU 9 DECEMBRE 2010**  
**A SELAINCOURT**

**SEANCE DU : 9 DECEMBRE 2010**

**Nombre de personnes votantes : 48**

**Nombre de personnes présentes : 59**

**Date de convocation** : 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2010

**Date d'affichage** : 16 DECEMBRE 2010

L'an **deux mille dix, le neuf décembre**

Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à SELAINCOURT, sous la présidence de Monsieur Christian DAYNAC

**Délégués présents** : Joël BAUDY, Jean-Pierre OLRY, Gilles CARETTI, Francis MOUCHETTE, Christian DAYNAC, Maurice MARTIN, Vincent FERRY, Laurence RATZ, Pascal CHRISTOPHE, Denis THOMASSIN, Jean COLIN, Pascal AUBERTIN, Andrée ROUYER, Monique JORIS, Jean MARCHAND, Norbert VAUGENOT, Christophe BLANZIN, Jean-Pierre ARFEUIL, Christian HUIN, Matthieu METAYER, Régis BARBIER, Denis HOLWECK, Patrick CROSNIER, Jean-Jacques TAVERNIER, Jean-Pierre CALLAIS, Guy CHAMPOUY, Véronique LAGORCEIX, Daniel VATTANT, Philippe PARMENTIER, Jean-François DEZAVELLE, Pascal PIERSON, Jean-Yves ROBERT, Thierry ROYER, Francis VALLANCE, Nathalie BENOIST, Patrick POTTS, Ghislaine CRUNCHANT, Dominique HENRY, Yann PHILIPPE, Lucette THOMAS, Jacky THOMAS, Renée ROGER, Nathalie HAMEAU-KINDERSTUTH, Michel COLLIN, Christian FRANCE, Marie-Aline BONAVENTURE, Michel COLIN, Jean BRUST.

**Etaient également présents** : Yves LECLERC, Messieurs ROTH et GENIN (EPFL) Marie-Louise HARALAMBON, Didier DRUON, Claude DELINCHANT, Jérôme ROISIN, Xavier LOPPINET, Pascaline GOUERY, Edouard PETITDEMANGE, Laetitia AUBERTIN

**Etaient Excusés** : Claude BLAIN, Thibaut BEUVIN, Jean-Yves LAINE, Hubert CAREL, François POVILLON, Jean-Louis OLAIZOLA, Maurice SIMONIN, Christian ODINOT, Alexandre VOSGIEN, Daniel THOMASSIN, Denis KIEFFER, Patrick PAQUIER, Bruno MULLER, Olivier DITSCH, Daniell BORACE, Claude DELOFFRE, Arnaud GOIN, Monsieur le Sous-Préfet de Neufchâteau, Michel DINET,

**Secrétaire de séance** : Patrick Crosnier

## I- INFORMATIONS DIVERSES

### 1.1 Bilan des actions économiques

**Un bilan « mi mandat » des travaux réalisés par la commission économie est présenté :**

*Object A- Développer et améliorer les lieux d'accueil aux entreprises nouvelles et existantes :*

- ✓ aménagement de la ZAE En prave (4<sup>ème</sup> tranche) : 2 ha disponibles ;
  - ✓ création de nouveaux outils de commercialisation (plaquettes et film vidéo) ;
  - ✓ création d'une ZAE à vocation mixte (la Sarrazinière)
  - ✓ création d'une pépinière d'entreprises sur la ZAE En Prave pour des entreprises innovantes en offrant des locaux adaptés et des services partagés , en partenariat avec l'ADSN, des écoles spécialisées. Surface= 260 m<sup>2</sup> , mise en service au 2<sup>nd</sup> sem 2011
  - ✓ création d'un local commercial à Vicherey
  - ✓ étude diagnostic technique et de vocation du site de la friche industrielle « Victoria Timber » réalisée par l'EPFL : intervention de l'EPFL = 3 scenarii sont proposés ,
- 
- ✓ poursuivre la réhabilitation du site industriel DAUM, projet trop coûteux (les contacts avec l'entreprise n'ont pas permis d'aboutir)
  - ✓ L'immobilier économique de la CC : le bâtiment la Garenne est rempli à 83% et le bâtiment relais est rempli à 80% . Projet de pépinière d'entreprises éclatée (recensement auprès des communes, pour avoir un état des lieux des bâtiments existants)

*Objectif B : identifier et impulser et accompagner les projets économiques en incitant les démarches innovantes et créatrices d'emplois*

- ✓ Appui de l'ADSN : outil d'accompagnement, sur le territoire 85% de pérennité des entreprises à 5 ans. Une vingtaine d'emploi sont créés chaque année.
- ✓ FISAC : 5 commerces et 4 entreprises artisanales ont bénéficié d'aides à l'investissement, la 2<sup>nd</sup>e tranche est en cours
- ✓ Projet : création d'un micro fonds local de participation
- ✓ Dispositif ALIZE : un fonds de 300 000€/an, les entreprises de + de 3 salariés pourront bénéficier d'avances remboursables (démarrage en 2011) et/ou d'un accompagnement par des salariés mis à disposition par e grandes entreprises
- ✓ Créer une activité économique d'insertion innovante dans la valorisation des déchets textiles : 6 mois de stage ont permis de cibler des pistes d'innovation, volonté de recruter un ingénieur en 2011 afin d'étudier la faisabilité de ces pistes. En parallèle, étude sur les possibilités d'implanter un centre de tri des textiles.

*Objectif C : mieux valoriser le potentiel économique des productions et ressources locales*

- ✓ Etude de faisabilité de création d'un marché de proximité sur le Pays de Colombey : étude via le Pays Terre de Lorraine
- ✓ Mieux valoriser le potentiel économique des productions et ressources locales : AOC Côtes de Toul, mieux connaître le potentiel des exploitations agricoles, étude sur la faisabilité économique d'une filière viande locale
- ✓ Valoriser le matériau bois par la mise en place d'une filière bois énergie

### 1.2. Présentation du Haut débit et politique du Conseil Général

Didier Druon, chef de mission numérique du CG 54 présente le projet haut débit impulsé par le département, dans le cadre d'un partenariat public privé.

Plusieurs technologies sont expérimentées : wifi max ; fibre optique .

Aujourd'hui 480 communes du département sont couvertes à + 25% ;

Quelques communes connaissent des difficultés :

Secteur de Sexey aux Forges, Marron, Mont l'Etroit (solution satellite).

Pour les communes de Gémonville, Tramont et Vandeville des solutions peuvent être trouvées mais les communes doivent se manifester rapidement (*un mail a été envoyé pour informer*)

## **II. MOYENS GENERAUX**

### 2.1 Décision Modificative 2 (délibération)

Le Président donne lecture du projet de décision modificative n° 2 de l'exercice 2010

Le conseil communautaire, après délibération

ACCEPTE la décision modificative n° 2 du budget 2010 pour les montants suivants :

Section de fonctionnement, dépenses et recettes	0.00 €
Section d'investissement, dépenses et recettes	<u>20 000.00 €</u>
<b>Total de la DM</b>	<b>20 000.00 €</b>
Balance du budget 2010 (y compris DM1)	
Section de fonctionnement, dépenses et recettes	5 277 085 €
Section d'investissement, dépenses et recettes	<u>5 051 319 €</u>
<b>Total du Budget 2010</b>	<b>10 328 404 €</b>

### 2.2 Ressources humaines ;

#### **Suppression de poste de responsable de la Base de Loisirs de Favières et création d'un poste d'adjoint administratif (délibération)**

Concernant l'organisation de la saison estivale 2011 de la base de loisirs ainsi que de la mise en œuvre du projet de développement (avec en particulier la mise en place d'actions hors saison estivale et la mise en place

d'hébergement), il a été initialement prévu de créer un poste d'attaché.

Or, suite à la publication de l'offre d'emploi, la maison du tourisme en Pays Terres de Lorraine a fait part d'une proposition : cette association pourrait mettre à disposition sur un mi-temps une personne compétente dans le domaine du tourisme ainsi que 2 stagiaires sur 6 mois pour coordonner l'ensemble de l'activité sur la base de loisirs.

La communauté de communes devra alors embaucher une personne à mi-temps annualisé dans le cadre des agents administratifs.

En conséquence, il est proposé de supprimer le poste d'attaché créé lors du conseil communautaire du 30 septembre et de créer un poste de catégorie C en adjoint administratif 2<sup>nd</sup>e classe sur un mi temps annualisé dont les missions seraient les suivantes :

- appui au responsable de base pour les missions administratives (courrier, suivi des conventions, mises à jour des tarifs)
- gestion de l'accueil et encaissements (suivi de la régie) en lien avec les services administratifs de l'EPCI
- appui à l'organisation de la saison

Le niveau de recrutement : cadre d'emploi des adjoints administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet

La durée hebdomadaire du temps de travail : 17 H 30

Le niveau de rémunération : 1<sup>er</sup> échelon IB 297 IM 290

Le régime indemnitaire : selon délibération du 20 décembre 2007 et selon expérience des candidats

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire

**CONFIRME** la suppression du poste d'attaché territorial crée lors du Conseil communautaire du 30 septembre 2010 ;

**ACCEPTE** la création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe de catégorie C à temps non complet, selon un indice de rémunération sur l'IB 297 et l'IM de 290 en appliquant le régime indemnitaire défini selon expérience du candidat.

**CONFIRME** les missions de la fiche de poste telles que définies ci dessus

**AUTORISE** le Président à lancer la procédure de recrutement.

**AUTORISE** le Président à signer les arrêtés de nomination.

**S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au financement sur les budgets 2011.

### **Partenariat MDT (délibération)**

Considérant les orientations prises par le conseil communautaire pour le développement des services sur la Base de Loisirs de Favières avec notamment la création/suppression de postes, et par ailleurs, au regard de la proposition de partenariat de la Maison du Tourisme faite à la communauté de communes, le Président propose de signer une convention avec la Maison du Tourisme En Pays Terres de Lorraine pour assurer l'animation et travailler à l'élaboration d'un programme de développement touristique.

Cette convention annuelle sera effective à compter de 2011 et pourra être renouvelée 1 fois, sur présentation d'un bilan, elle précisera les objectifs en terme d'animations, de programmation, de mise en place de réseau structuré. Cette convention précisera les modalités financières et notamment une subvention maximale de 29 000€ et sera versée sur présentation de justificatifs et de bilans tels que définis dans la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

**VALIDE** la proposition du président de signer une convention de partenariat avec la Maison du Tourisme en Pays Terres de Lorraine

**AUTORISE** le Président à signer la convention toute pièce ou document afférent à la présente

**AUTORISE** l'inscription budgétaire d'une subvention annuelle maximale de 29 000€ sur le BP 2011

**AUTORISE** le Président à présenter des demandes de financement auprès de financeurs publics, comme l'EUROPE au titre du programme LEADER, le Conseil Général, le Conseil Régional, et l'Etat

**S'ENGAGE** à prendre à sa charge le différentiel en cas de non attribution des montants de subventions sollicitées auprès des différents partenaires financiers.

### **Maison des Artisans Créateurs – animateur potier (délibération)**

La Maison des Artisans créateurs dispose actuellement de 2 potiers en contrats aidés, un agent polyvalent en contrat aidé et un chargé de mission qui coordonne et anime la Maison des Artisans, en contractuel de catégorie A.

Les contrats aidés des 2 potiers arrivent à échéance, considérant l'incertitude de la politique de l'Etat quant à l'appui des contrats aidés, il est convenu d'ouvrir un poste en adjoint technique pour assurer les missions de potier à temps complet pour une durée de 6 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

**ACCEPTE** la création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe de catégorie C à temps complet, selon un indice de rémunération sur l'IB 297 et l'IM de 290 en appliquant le régime indemnitaire défini selon l'expérience du candidat pour une durée de 6 mois

**AUTORISE** le Président à lancer la procédure de recrutement.

**AUTORISE** le Président à signer les arrêtés de nomination.

**S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au financement sur les budgets 2011.

## **III. ENVIRONNEMENT**

**3.1 Rapport annuel sur les déchets ménagers (information)** – le rapport détaillé est disponible au siège de la CC

Contexte :

En porte à porte : 1 collecte hebdomadaire des OMR en sac, 1 collecte bi mensuelle des emballages ménagers et journaux par BARISIEN

En apport volontaire : 76 conteneurs verre, accès à la déchetterie pour tous, 1 collecte annuelle de l'amiante liée, 1 collecte des DASRI, 17 plate forme de déchets verts.

On estime que 70% des foyers trient régulièrement.

En 2009, 502 kg / an / hab ont été collectés. Le coût aidé TTC du service est de 72,75€/an/hab, en moyenne (source ADEME), il est de 85€;

Bilan financier :

En 2009, la TEOM a financé 78% du service (taux de 12,88%)

Total dépenses 2008 : 899 640€	Total recettes 2008 : 889 640 €
Total recettes 2009 : 1 028 352	Total recettes 2009 : 1 028 352 €

### **Le renouvellement des marchés au 01/01/2011**

Lot 1 : SITA LORRAINE (traitement des déchets ménagers)

Lot 2 : SITA LORRAINE (collecte et traitement des déchets ultimes, déchets verts, gravats, déchets bois, cartons et ferrailles)

Lot 3 : Ets GRANDIDIER (traitement des DMS)

Lot 4 : PATE (verre)

Le renouvellement des marchés, en groupement de commande avec les communautés de communes voisines, va permettre une baisse des tarifs pratiqués d'environ 40 000 € par an.

Les orientations politiques – objectifs du Grenelle de l'environnement :

- réduction à la source

- augmenter le recyclage matière organique

Opération composteurs 2010 : 480 foyers et 20 communes ont adhéré – reconduction de l’opération en 2011  
Le compostage individuel devrait permettre de réduire de 100kg par foyer et par an la masse des ordures ménagères résiduelles.

### **3.2 EOLIEN (délibération) Soutien de la communauté de communes au projet éolien**

Dans le cadre du projet éolien en cours de réflexion sur le sud du territoire, la société ERELIA (développeur éolien qui accompagne l’intercommunalité depuis plusieurs années sur le projet) a déposé un permis de construire le 24 décembre 2009 afin de construire 7 éoliennes : 4 sur la commune d’Aboncourt et 3 sur la commune de Repel (88).

La société ERELIA a déposé une modification du permis de construire le 25 octobre 2010 suite à des demandes de modification du projet par les services de l’Etat.

Considérant la loi portant Engagement National de l’Environnement du 12 juillet 2010

Vu le courrier du 16 novembre 2010 des services de l’Etat adressé à la Communauté de Communes portant demande d’avis du permis de construire des éoliennes

Le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de statuer sur le projet de permis de construire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

**APPROUVE** le permis de construire déposé par la société ERELIA le 24/12/2009 et modifié le 25/10/2010

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents découlant de cette décision.

### **3.3 Contrat multipression de l’agence de l’eau (information)**

« Tous ensemble pour l’eau dans le Grand Toulousain », l’agence de l’eau revoit son partenariat et son mode d’intervention auprès des collectivités. Il s’agit de contractualiser avec l’agence de l’eau sur des thématiques comme l’assainissement, la sécurisation de l’eau potable, les produits phyto, la gestion des déchets en déchetterie, actions de sensibilisation.

Ce contrat permet, en échange d’un engagement plus fort des collectivités, de bénéficier de financements plus importants.

## **IV. COMPETENCES (information)**

Le Vice Président présente l’évolution de la réflexion sur la prise de compétence et présentation du projet de cahier des charges

### **Rappel des décisions:**

- Conseil communautaire du 24.06.2010: présentation du projet de faire évoluer les compétences intercommunales, de créer la CLECT et de faire appel à un cabinet spécialisé pour analyser les transferts de compétences
- mise en place et 1<sup>ère</sup> réunion de la CLECT le 27.09.2010 : désignation des membres, approbation du règlement intérieur et décision de travailler sur la prise de nouvelles compétences avec évolution des dotations de compensation

Conseil communautaire du 30.09.2010 : approbation du rapport de la CLECT du 27 .09. 2010, approbation de la nouvelle répartition des dotations de compensation à compter de 2011, approbation de la modification statutaire afin d’intégrer la compétence « contingent SDIS » et d’approuver les différentes modifications présentées pour une mise à jour.

- Notification le 01.10.2010 aux communes : pour approuver le règlement de la CLECT et les modifications statutaires
- Bureau du 17.11.2010 : présentation du projet de cahier des charges pour intégrer de nouvelles compétences communautaires

- Présentation en bureau de la CLECT le 08.12.2010 : projet de cahier des charges
- Présentation en CC du 09.12.2010 : projet de cahier des charges

#### SUIVI DES DECISIONS:

- Compétence contingent SDIS et modification statutaire: majorité qualifiée atteinte, l'arrêté inter préfectoral est en attente.
- D'ores et déjà les communes ont reçu une notification du SDIS 54 pour le contingent 2011: augmentation de 2 % : les communes ne doivent pas verser le contingent 2011, l'EPCI versera en lieu et place.

Le fil conducteur de la réflexion:

- L'intérêt communautaire, la cohérence et la solidarité du territoire.
- Améliorer les services offerts aux concitoyens
- La recherche de ressources complémentaires dans un contexte contraint

La démarche :

- Le bureau communautaire a proposé des priorités à étudier : l'objectif est donc d'avoir une analyse fine pour optimiser les services tout en maintenant les partenariats locaux
- Le bureau de la CLECT a travaillé sur le cahier des charges

#### **4 thèmes au niveau des compétences se sont dégagés**

**1<sup>er</sup>) compétence petite enfance pour l'accueil des 0-3 ans, l'accueil périscolaire et extrascolaire** : disparité sur le territoire et nécessité d'offrir un service homogène pour les populations  
*L'accent est mis sur le service, tout en maintenant les dynamiques de territoire*

**2<sup>ème</sup>) la production et la livraison de repas pour les périscolaires et les extrascolaires (élèves de maternelles et primaires, des centres de loisirs), la gestion des gymnases et l'apprentissage de la natation.**  
*L'accent est mis sur la recherche d'une homogénéité sur le territoire*

**3<sup>ème</sup>) les cours d'eau: entretien et restauration**

Les travaux sont déjà réalisés par l'EPCI en maîtrise d'ouvrage déléguée, il faudra veiller à lister les cours d'eau de manière limitative.

*L'accent est mis sur la partie financière et les modalités d'optimiser et de financer cette compétence*

**4<sup>ème</sup>) l'assainissement collectif**

Dans un contexte réglementaire de respect des normes environnementales, *l'accent est mis sur la partie juridique et financière sans aborder la partie technique. La mutualisation sera recherchée pour aborder cette compétence au niveau du territoire*

- Présentation simplifiée du cahier des charges : " *étude de faisabilité sur l'intégration de nouvelles compétences et optimisation des ressources* "

#### **5 lots seront étudiés :**

**Lot 1 :** La compétence petite enfance pour l'accueil des 0-3 ans et celle pour l'accueil des enfants scolarisés (périscolaire, extrascolaire notamment avec cantine, mercredis récréatifs et centres de loisirs pendant les vacances scolaires)

**Lot 2 :** La production et la livraison de repas pour les structures périscolaires et extrascolaires, la gestion des gymnases et l'apprentissage de la natation

**Lot 3 :** La restauration et l'entretien des cours d'eau

**Lot 4 :** L'assainissement collectif

**Lot 5 :** L'optimisation de la fiscalité locale et des dotations de l'Etat

Il est demandé au prestataire de présenter un état des lieux et des éléments de prospective aussi bien sur les domaines juridiques (personnel, contrats..) que financier et budgétaire.

La consultation sera lancée début 2011 et des rendus seront régulièrement présentés devant les instances .

Le Président C. DAYNAC